



## FINANCES

# DES ÉQUILIBRES PRÉSERVÉS POUR UN BUDGET 2018 AMBITIEUX

Adopté lors du conseil municipal du 11 avril, le budget 2018 de la commune reste stable par rapport à l'an dernier, s'établissant à 118,9 millions d'euros. Il s'inscrit dans une volonté affirmée de poursuite d'un programme d'investissements nécessaire et ambitieux, intégrant un environnement économique contraint tout en respectant les engagements pris en début de mandature par la majorité municipale.

Vincennes jouit d'une réputation de ville où il fait bon vivre. Un village aux portes de Paris bénéficiant à la fois d'une excellente desserte en transports en commun, d'un tissu associatif et commercial particulièrement dynamique, d'équipements publics de qualité et d'une offre de services élargie. Le tout conjugué à un visage renouvelé ces dernières années dans le cadre du Projet de ville, qui accentue le charme de la

ville en son centre mais également dans ses différents quartiers. Si les Vincennois sont attachés à leur cadre de vie, le maintien ou le développement de son caractère agréable a aussi un coût. En 2018, le budget principal de la ville de Vincennes s'élèvera en mouvements réels à 118,9 millions d'euros, dont 77,7 millions d'euros en section de fonctionnement et 41,2 millions d'euros en section d'investissement. Un budget sen-

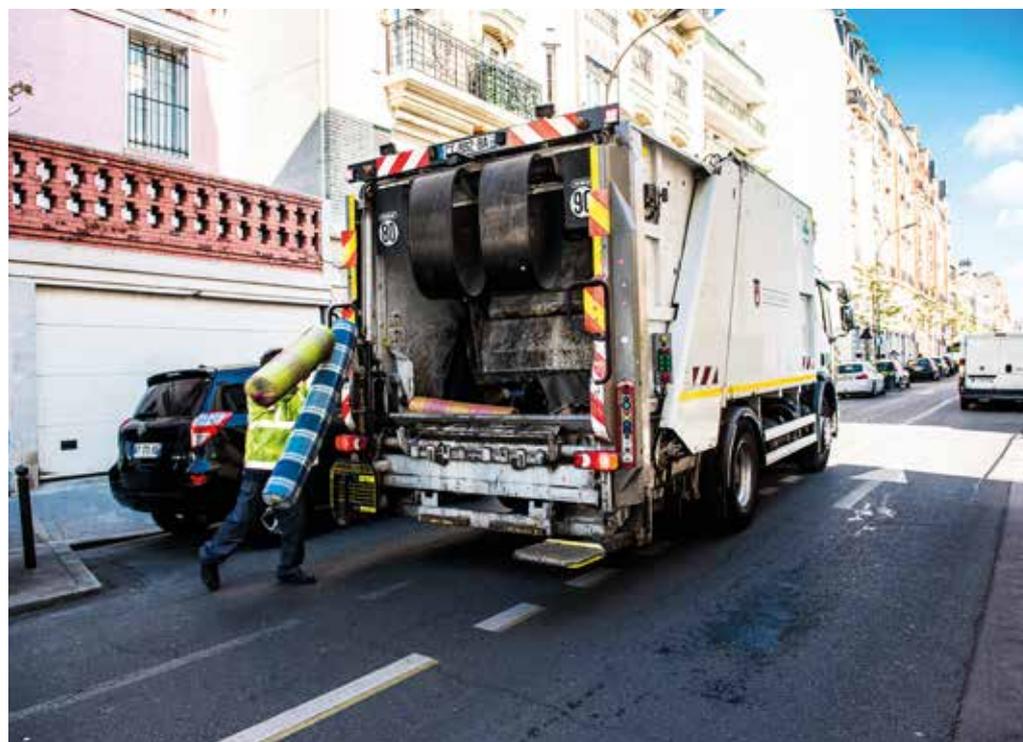
siblement équivalent à celui des années antérieures. « *Le sens des responsabilités qui est le nôtre, l'intérêt général et la qualité du service public et du cadre de vie que nous voulons pour les Vincennois, le soin particulier que nous portons à l'harmonie sociale, doivent plus que jamais continuer de guider notre action pour honorer la confiance qu'ils nous ont témoignée* », explique Charlotte Libert-Albanel, maire de Vincennes.

## UN PACTE FINANCIER ÉTAT - COLLECTIVITÉS LOCALES

Ce budget 2018 s'inscrit dans un contexte de croissance encore fragile et d'une stabilisation des concours de l'État. Cette année, un élément supplémentaire vient également complexifier ce contexte déjà peu favorable : le pacte financier entre l'État et les collectivités. Car, si après avoir baissé de 11,5 milliards d'euros sur la période 2014-2017, la dotation globale de Fonctionnement de l'État se stabilise cette année à 26,96 milliards d'euros. La fin de la tendance baissière est à relativiser car les collectivités locales doivent poursuivre l'effort demandé de réduction des dépenses du service public. Leur contribution inscrite en loi de programmation des finances publiques 2018-2022 s'élève ainsi à 13 milliards d'euros. Afin de parvenir à cet objectif sur 5 ans, la loi prévoit un mécanisme de contractualisation entre l'État et 322 des plus grandes collectivités (dont Vincennes), s'appuyant sur des objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement, de diminution de la dette et d'encadrement de la capacité de désendettement. Concrètement, les dépenses réelles de fonctionnement ne devraient pas globalement et à périmètre constant augmenter de plus de 1,2 % par an en valeur (inflation comprise), tandis que la réduction annuelle du besoin de financement devra amener les collectivités à se désendetter en remboursant plus de capital de dette chaque année qu'elles ne contractent de dette nouvelle.

## PAS DE HAUSSE DE LA FISCALITÉ

« Depuis quelques années, l'équipe municipale porte des choix parfois difficiles mais qui ont permis de garantir une gestion financière saine de notre ville, notamment grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ce sont pré-



cisément ces initiatives, et les changements de méthodes, qui ont permis de continuer à investir pour l'avenir de notre commune et de ses habitants », note Charlotte Libert-Albanel. Une gestion raisonnée et des équilibres maintenus qui permettront de conserver des taux de fiscalité municipaux stables : ceux-ci n'ont en effet pas augmenté depuis 2014 !

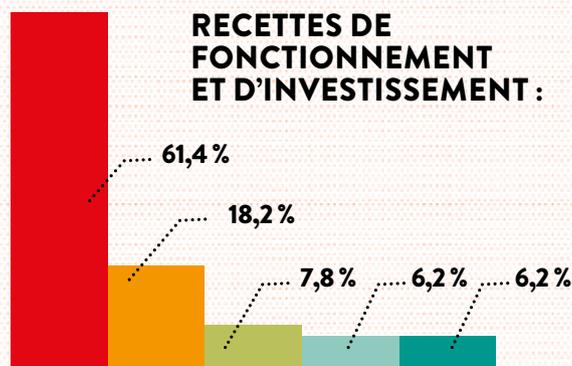
Ainsi, le taux de la taxe d'habitation s'établira à 22,52 % (contre 24,47 % au niveau national) et à 18,68 % pour la taxe foncière (21 % au niveau national), alors même qu'entrera en vigueur dès cette année la mise en œuvre du dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale (voir encadré p.16). « À la fois dynamique et raisonnable, volontariste et réalisable, le budget 2018 ne pèsera pas davantage sur les Vincennois puisqu'il sera mené à bien sans augmenter les taux de fiscalité. Cet équilibre, nous le devons à l'adhésion de tous, y compris celle des services municipaux, eux aussi largement sensibilisés à ces enjeux. C'est donc l'effort commun qui a prévalu dans l'élaboration de ce budget », rappelle le maire de Vincennes.

## BUDGET 2018 :

**118,9**  
MILLIONS  
D'EUROS.



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :



- Contribuables (Impôts et taxes)
- Dotations et subventions reçues (État, CAF, Région, MGP)
- Usagers (produits des services):
- Produit de l'emprunt
- Divers, dont cessions immobilières

**AUTOFINANCEMENT ET ENDETTEMENT : LES VOYANTS SONT AU VERT**

Autre élément permettant de noter la bonne santé financière de la ville, l'encours de la dette au 31 décembre 2017 diminue pour atteindre 46,6 millions d'euros (M€) contre 48,2 millions l'année précédente. L'annuité 2018 de la dette propre correspond aux intérêts estimés à

1 M€ et le remboursement du capital estimé à 4,7 M€. L'encours du budget annexe du centre aquatique Le Dôme s'élève à 13,5 M€. Au final, l'encours consolidé de l'ensemble des budgets au 31 décembre 2017 atteint 1 212 € par habitant. Par ailleurs, la stabilisation des dépenses de fonctionnement conjuguée à l'augmentation des recettes de fonctionnement permet d'accroître le niveau d'autofinancement à 10,5 M€ (contre 9,1 millions en 2017), confirmant le développement de la capacité de financement de la commune depuis 5 ans. « Le budget 2018 s'inscrit dans une logique de gestion réfléchie et constante de nos finances locales qui nous permettra de poursuivre l'ambition partagée que nous avons pour Vincennes », conclut Charlotte Libert-Albanel. ■ MD

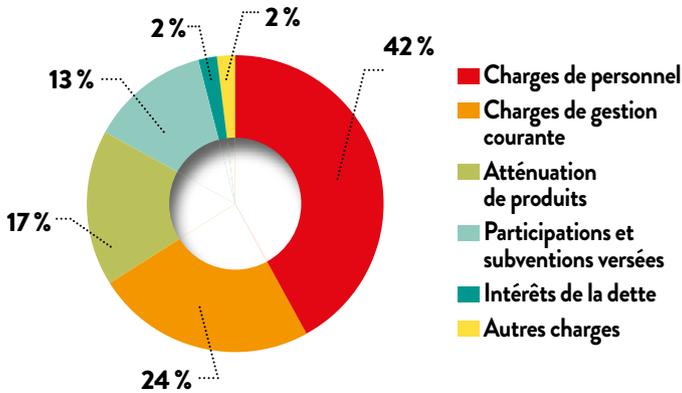


© Brooklyn Studio

**DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE D'HABITATION : QUELLES CONSÉQUENCES À VINCENNES ?**

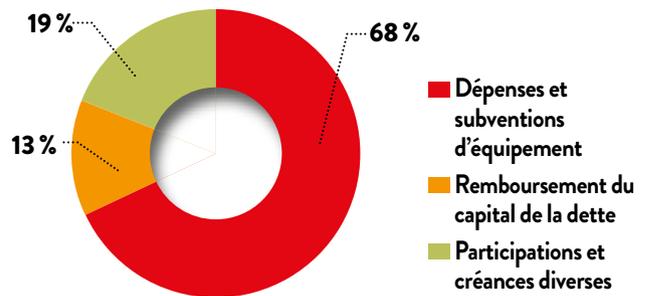
Promesse présidentielle de dispenser 80 % des foyers du paiement de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale, la loi de finances 2018 instaure dès cette année un dégrèvement progressif sous condition de ressources et de charges de famille. Les ménages remplissant les conditions bénéficient d'un abattement de 30 % de leur cotisation de taxe d'habitation dès 2018, puis 65 % sur celle de 2019, avec pour objectif d'atteindre les 100 % en 2020. À cette échéance, le dispositif fiscal devrait s'appliquer à 11 061 foyers fiscaux vincennois, soit 48 % des contribuables. Cette réforme s'avère neutre pour les finances de la Ville jusqu'en 2020 dans la mesure où un mécanisme de dégrèvement sera instauré, l'État se substituant aux contribuables dans le paiement de leurs impositions. Au regard de son impact financier, la Ville est attentive aux discussions en cours sur les scénarios envisagés par le gouvernement pour remplacer à terme la taxe d'habitation.

**RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (77,7 M€)**



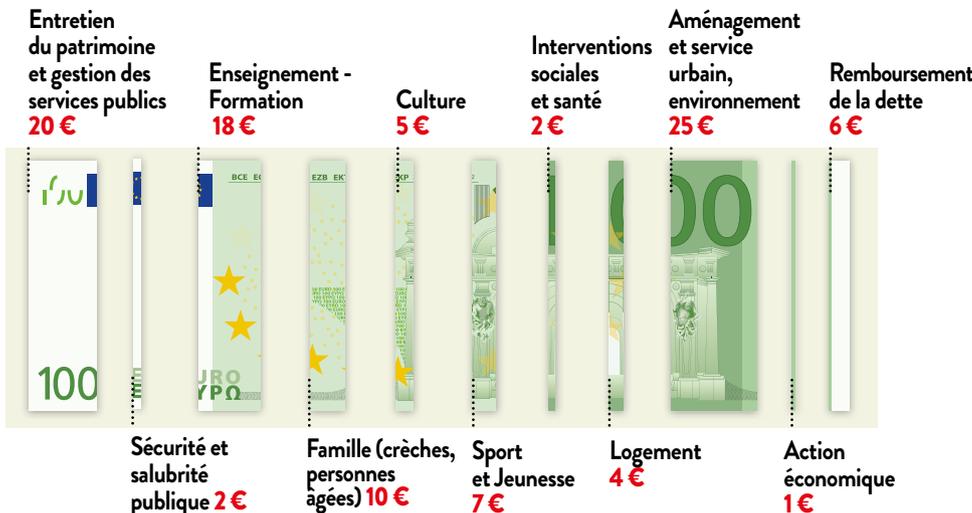
**RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (41,2 M€)**

(HORS REFINANCEMENT INFRA ANNUEL : 6 M€)



**DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT SUR 100 € DÉPENSÉS :**

HORS OPÉRATIONS NON VENTILÉES (15,6 MILLIONS D'EUROS)



© Thierry Gaillume

# LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS À VINCENNES EN 2018

Malgré un contexte délicat, la Ville a décidé de poursuivre sa politique d'investissements visant à optimiser à la fois l'espace public et les bâtiments municipaux. Le point sur les principales opérations qui se dérouleront dans la commune cette année.

**D**epuis plusieurs années, le visage de Vincennes évolue, avec d'importantes opérations de renouvellement urbain. **Le Projet de ville** s'impose évidemment comme le plus important chantier mené à l'échelle communale. En 2018, 3,1 millions d'euros (M€) sont prévus afin de finaliser les travaux de la phase 3 (abords de l'hôtel de ville et cours Marigny). D'autres aménagements urbains sont également planifiés cette année pour un total de 2,3 M€. **L'aménagement de la place Bérault** tout d'abord, qui entre dans la phase de travaux pour un total d'1 M€ cette année. La poursuite des projets issus du comité de pôle, chargé d'étudier l'amélioration des accès aux transports en commun, ensuite, avec la finalisation de l'aménagement du **pont de la République** (136 000 €). Mais également la réalisation des **espaces apaisés rue Joseph-Gaillard** (218 000 €), des aménagements **rue de Fontenay** (66 000 €), **les trottoirs rue Defrance** (401 000 €), ainsi qu'à proximité du groupe scolaire **Mirabeau** (146 000 €), la **renovation des jardinières et des trottoirs** pour un total de 279 000 €, ainsi que divers travaux de voirie pour un total de 200 000 €. Dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public, 280 000 € sont inscrits pour la poursuite du **programme de remplacement de candélabres et lanternes vétustes** ainsi que la mise en conformité des armoires électriques, tandis que 84 000 € seront consacrés à **d'autres travaux d'éclairage**. Enfin, 187 000 € seront dédiés au **remplacement et raccordement de caméras de vidéo-protection**.



## DE NOMBREUX TRAVAUX DANS LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET PATRIMONIAUX

Du côté des équipements publics, 3,7 M€ sont prévus pour la construction du **groupe scolaire rue Mirabeau** et 1,1 M€ pour le lancement de la phase travaux de la réhabilitation et extension du **gymnase de l'Est**. Le projet initié en 2017 de **renovation de l'église Notre-Dame**, propriété de la ville, entrera dans sa phase de réalisation pour un montant de 810 000 €. La création d'une **salle de restauration sur site à la maternelle du Nord** est budgétée pour 600 000 €, tandis que la réfection des **réseaux de chauffage de l'école élémentaire Est-Passeleu** se poursuit en 2018 pour un montant de 353 000 €. Dans le cadre du **Plan Handicap**, la mise en accessibilité des bâtiments publics (320 000 €) et des espaces urbains (70 000 €) continue. À noter également la

poursuite du programme de **modernisation des réseaux** (Très Haut Débit) dans les bâtiments publics (391 000 €), la réalisation de divers **travaux dans les écoles maternelles et élémentaires** (349 000 €), l'installation de **tableaux numériques supplémentaires** (176 000 €) et des opérations dans les **crèches municipales** (323 000 €) ou encore la **création d'une Maison des assistantes maternelles**. Des travaux sont aussi prévus dans les bâtiments administratifs (517 000 €), **les équipements sportifs** (228 000 €), et à **l'espace Sorano** (72 000 €). Enfin, des études seront réalisées en vue du lancement de futures opérations, à l'image d'études environnementales (30 000 €), de la rénovation du centre de vacances à **Harbère-Poche** (20 000 €), des études techniques à l'espace **Sorano** (18 000 €) ainsi que le diagnostic thermique de divers bâtiments (20 000 €).

## LES AUTRES OPÉRATIONS

Diverses subventions d'équipement versées porteront sur les **surcharges foncières versées aux bailleurs pour la réalisation de logements sociaux** (2,5 M€), les parts investissements de la **participation au budget annexe du Dôme**, (761 000 €), de la **contribution au SIVU** en charge de la parcelle de la Cité industrielle (456 000 €) et du **contingent incendie** (autrement dit, la participation de la Ville au fonctionnement du Centre de secours, 128 000 €), ainsi que les **aides au ravalement** (80 000 €). Du côté des opérations foncières, une provision de 1 M€ est inscrite pour faire face à d'éventuelles opportunités d'acquisition de biens immobiliers destinés à la revente à des bailleurs sociaux et la préemption d'un bien immobilier sis au 62, rue de la Jarry est également prévue pour un montant de 330 000 €. ■